ARMÉE DE L'AIR & DE L'ESPACE

du 22 au 28 avril 2024 sur la

Base aérienne 123 d'Orléans-Bricy

PMIP-DN, l'école de la découverte militaire

La période militaire initiale et de perfectionnement à la défense nationale (PMIP-DN) contribue à l'éducation militaire des jeunes citoyens et permet de susciter leur adhésion à l'organisation de la défense ainsi que de leur faire mieux percevoir l'esprit et les valeurs qui s'y rapportent.

Elle est destinée à faire découvrir l'environnement militaire aéronautique à travers une première expérience instructive et enrichissante reposant sur des activités physiques et à caractère militaire. Cette formation peut aussi s'inscrire dans un projet professionnel du jeune Français qui souhaite intégrer l'armée de l'Air et de l'Espace.

La PMIP-DN constitue également le préalable obligatoire pour toute personne civile de moins de 30 ans souhaitant servir dans la réserve de l'armée de l'Air et de l'Espace, n'ayant pas de passé militaire et souhaitant ensuite poursuivre sur une Formation militaire initiale du réserviste.

Cette formation est non rémunérée et s'effectue hors contrat d'engagement à servir dans la réserve.

Renseignements et inscriptions :

ba123-ciiraae.accueil.fct@intradef.gouv.fr

D'avril 2024 à juillet 2024

DE CITOYEN À AVIATEUR :

FMIR - PRODEF

A l'issue de leur PMIP-DN (Période militaire initiale et de perfectionnement à la Défense nationale) **et après sélection,** les futurs réservistes signent un contrat d'engagement spécial et suivent une **formation militaire initiale du réserviste** (FMIR). Elle vise à les familiariser avec la culture, les valeurs et les compétences essentielles au rôle d'un réserviste.

Ces jours d'instruction se déroulent en 2 ÉTAPES :

- La **FMIR**, comprend des notions telles que le règlement militaire, la discipline, le tir et l'ordre serré. Est également inclus une formation opérationnelle avec des exercices sur le terrain, des manœuvres militaires, de l'entraînement au travail en équipe et du sport.

- La formation **PRODEF** (protection défense), forme les réservistes à assurer la protection des populations et des sites sensibles.

La formation est scindée en plusieurs séquences, allant d'avril 2024 à juillet 2024.

ET APRÈS ? Quelles missions pour les réservistes ? *(20 à 30 jours par an)*

- Sécurité et défense : protection des installations militaires, missions sentinelle, sécurité sur de gros évènements sensibles (Jeux Olympiques, meetings aériens, surveillance des sites sensibles …)
- Formation et instruction
- Renfort en soutien logistique
- Renfort administratif
- Soutien en cas de crise

Cette formation s'effectue sous contrat et est rémunérée.

Renseignements et inscriptions :
ba123-ciiraae.accueil.fct@intradef.gouv.fr

Photos © : Dimitri CHASTANT/AAE – Lionel LE BARON/AAE – Adrien COURANT/AT